

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry - Mesdames BARBIER Chantal – GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - BAILLY Monique - Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 05 novembre 2020.

- INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DES COMMUNES FORESTIERES :

Messieurs MUZY, animateur de la Charte Forestière de la Communauté de Communes, et BONNETAIN, Vice-Président de la CCC, présentent l'Association des Communes forestières de Saône-et-Loire et sa Fédération nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière communale et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.

L'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières est d'avoir des conseils et des informations, de la formation et un appui sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune à l'Association des Communes forestières de Saône-et-Loire et à la Fédération nationale des Communes forestières de France ; la cotisation annuelle est calculée suivant le montant des ventes de bois de l'année N-2 avec un minimum de 90 € ; Les délégués seront Gilles BURTEAU et Didier MOREAU, président et membre de la Commission communale « Environnement Forêts »

- RENOUELEMENT DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, du fait de l'absence, jusqu' à fin décembre 2020, de M. DEMENTHON, du Cabinet d'Etudes SINBIO, l'AVP ne pourra donc pas être présenté avant la fin du mois de janvier 2021.

Par ailleurs, les conditions de l'aide financière de l'Agence de l'Eau sont plus restrictives qu'escomptées : la pollution nouvelle ne sera pas prise en compte et un coût plafond unitaire sera appliqué à la capacité retenue en équivalent-habitants. C'est sur cette base que la subvention de 70 % pourra être appliquée.

La base des travaux subventionnables serait donc ramenée à 766 355 € sur la base du scénario 2 retenu lors de la séance du 05/11/2020 mais reste à affiner en fonction de l'évolution du projet (travaux supplémentaires à prévoir notamment).

Le projet retenu devra avoir été validé par le service de la Police de l'Eau de la DDT avant de transmettre le dossier de demande d'aide à l'Agence de l'Eau.

Dans un premier temps, un dossier de demande de subvention sera déposé avant le 31 décembre 2020 dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental de l'année 2021 sur la base des documents de la phase de l'étude préliminaire (ETP) et sera complété en janvier 2021 avec les éléments de l'AVP.

- RAPPORTS ANNUELS 2019 :

- **Service d'assainissement non collectif** : Monique BAILLY, déléguée au SPANC, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2019 rédigé par ce Syndicat et adopté par le Comité syndical en date du 25/02/2020.

- **Ordures ménagères** : Didier MOREAU, délégué au SIRTOM de la vallée de la Grosne (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères), présente le rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, rédigé par ce Syndicat et adopté par le Conseil syndical en date du 15/09/2020.

Ces deux rapports sont à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de ces 2 collectivités.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Voirie 2021** : Les travaux sont estimés à 50 090 € HT pour : les trottoirs de la rue des Ravarys, de la rue Froide et de la rue du Dr Rérolle à Angoin, l'aménagement des accotements rue du Cimetière, la finition de la route de Massy et l'aménagement de rétrécissements dans la Grande Rue pour pallier aux problèmes de vitesse excessive. En accord avec la DRI (s'agissant d'une route départementale), des installations provisoires seront installées pour en mesurer l'impact.
Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental de l'année 2021 (au titre de l'environnement) pour les travaux rue du cimetière, la 2^{ème} tranche de la végétalisation du cimetière et l'acquisition de tables et bancs de pique-nique pour la place vers le Pont Ste Catherine.

- RENOUVELLEMENT CERTIFICAT CHAMBERSING :

Le certificat d'authentification, nécessaire pour l'envoi des actes administratifs au contrôle de légalité par la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques », arrive à expiration le 12 janvier 2021 (validité de 3 ans).

Ce type de certificat (Clé USB – Certificat AUDACIO - RGS 2 Etoiles) n'est pas renouvelable, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à en commander un nouveau auprès de Chambersign, organisme émanant des Chambres de Commerce et d'Industrie avec lequel le GIP Territoires Numériques a signé un accord-cadre.

- DON :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du don fait par Mme JACQUET Paulette (décédée en octobre 2020), des meubles meublants sa maison secondaire rue du Château.

Un commissaire-priseur doit être désigné par l'étude notariale JACOB-VERGUIN-CHAPUIS à CLUNY pour en faire l'inventaire. Les frais sont estimés à 500 €.

La commune sera libre du choix de la destination de ces meubles.

La décision d'accepter ou non ce legs sera prise après l'inventaire.

- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits budgétaires nécessaires pour clôturer l'exercice 2020, et notamment pour permettre le report de crédits en investissement.

Pour le budget annexe du lotissement : les écritures de stock de fin d'exercice seront passées après vérification avec le Percepteur. Dans le cadre de la loi ELAN, des sondages de sol sont désormais obligatoires avant la vente des lots, pour mesurer l'exposition au risque de retrait/gonflement des argiles. Une consultation d'entreprises est en cours pour le lotissement des Tilles. (Ces sondages seront également nécessaires pour les terrains communaux en vente dans la rue des Ravarys).

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire :

♦ informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

. pour une indemnité de sinistre de 5 341.18 € relative aux dégâts occasionnés au lavoir du Grand Pont par la tempête du 20 décembre 2019 (totalité des factures remboursées car tiers identifié).

(Décision N° 2020-4 du 08/12/2020 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20201208-DEC2020-4-AU du 12/12/2020) ;

. pour une indemnité de sinistre de 43.45 € relative au dommage suite à une chute d'une tablette numérique scolaire.

(Décision N° 2020-5 du 08/12/2020 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20201208-DEC2020-5-AU du 12/12/2020) ;

. de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 19/2020, reçue le 12/11/2020, pour la maison, 852, rue des Ravarys, cadastrée section B N° 561 et 580 appartenant à Mme BONNOT Régine à SALORNAY-sur-GUYE (71) ;

. N° 20/2020, reçue le 25/11/2020, pour la maison, 3, rue des Halles, cadastrée section F N° 324 et 848 appartenant à Mme SARRAT Monique à LESSARD-le-NATIONAL (71) ;

- du rendez-vous avec M. FETIVEAU, délégué territorial de la Poste, sur la question de la Maison de Services Au Public (MSAP) dont le contrat se termine fin 2021 ; la labellisation de celle-ci en « Maison France Service » garantirait le maintien du bureau de poste actuel et les heures d'ouverture ;

- du remplacement du repas annuel des personnes âgées par la remise d'un colis de friandises aux personnes âgées de plus de 75 ans ; cette distribution a permis d'échanger et de faire remonter les situations particulières dans le contexte sanitaire actuel ;

- de la situation administrative actuelle de l'agent technique Romuald FEBURIE : sa démission a été acceptée à compter du 14 décembre 2020 ; le Comité Médical Départemental a donné un avis favorable pour la prolongation de son Congé de Maladie Ordinaire jusqu'à la date de la démission ; La question du maintien d'un 3^{ème} poste au service technique sera examinée ultérieurement ;

- du transfert possible (suite au renouvellement des Conseils Municipaux) du pouvoir de police spéciale du Maire relatif au « règlement déchets » au SIRTOM. Pour permettre la rédaction d'un règlement de service et l'organisation du service de la collecte de façon uniforme pour toutes les communes du SIRTOM, Madame le Maire ne s'oppose pas à ce transfert ;

Le Président de la Communauté de Communes du Clunisois a pris un arrêté par lequel il renonce aux autres pouvoirs de police spéciale du Maire qui pourraient également être transférés, concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, la voirie et l'habitat.

- de la décision du gouvernement de reporter à 2022 le recensement de la population, initialement prévu en janvier 2021 à Salornay, compte-tenu de la situation sanitaire ;

- de l'annulation des vœux de la municipalité en raison de la situation sanitaire ;

- de l'attribution du titre de Maire honoraire par le Préfet à M. Jean-Luc FONTERAY ;

- de la mise en place d'un catalogue en ligne à la bibliothèque pour permettre aux lecteurs de réserver des livres et de les retirer ensuite sur place : « Cliquez et Bouquinez » ;

- de la mise en place des illuminations de fin d'année et des décors de Noël ;

- de la rédaction en cours du bulletin municipal annuel ;

- de l'achat de matériels techniques par la Communauté de Communes du Clunisois, dans le cadre de la convention TEPCV, en vue de la mutualisation entre les communes ;

- du bilan de la saison 2020 du camping limitée à juillet et août ; le taux d'occupation a été de 17 % en juillet et 16 % en août avec une majorité de français compte-tenu de la crise sanitaire ; l'élagage des arbres par un professionnel est à programmer pour la saison prochaine ;

- du remplacement du spectacle de Noël de l'école par une animation et la visite du père Noël dans chaque classe ;

- La question du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Clunisois au 1^{er} janvier 2021 est reporté au 1^{er} juillet 2021. Le sujet devra être débattu à une prochaine séance du Conseil Municipal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 19 janvier 2021 et la suivante au jeudi 25 février 2021.